

DELIBERATION CFVU-035-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 mars 2023

Objet de la délibération : Modification des MCC – Faculté LLSH – DU « Soutien à la parentalité »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 03 avril 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :
Les modifications du DU « Soutien à la parentalité » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers
Signé le 12 avril 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 12/04/2023

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR ou structure : UFR LLSH
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 13 mars 2023
- § Passage   la CFVU du :
- § Rentr e universitaire : 2023-2024

Formation concern e : DU Soutien   la parentalit 

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles du SMAF :**

D tail de la modification   compl ter au verso :
Joindre les 2 maquettes (avant / apr s modifications)

Intitulé des éléments	2022/2023	2023/2024
Modules 2, 3, 4 et 5	10,5 CM	10,5 CM + 3,5 TD (optionnel de co-animation)
Oraux modules 1 à 6	0.5h TD	Charge à supprimer car c'est un code matière permettant uniquement de rentrer une note
Tutorat		A créer pour 1h TD par stagiaire
Module 6 - Analyse de la pratique	17.5hTD par stagiaire	14hTD par stagiaire = 3.5hTD par stagiaire portant sur les modules 1,2,3 et 4 Soit 42hETD de charges d'enseignement = 3.5 x 4 modules x 3 groupes
Module 7 – présentation d'une situation familiale		3.5hTD par stagiaire portant sur le module 5 Soit 21hETD de charges d'enseignement = 3.5 x 3 groupes x 2 intervenants

LDUSP 1 -- DU Soutien à la parentalité -- 2024

Epreuve SESSION 1 Epreuve SESSION 2

Libellé	Code	Nature	Période	ECTS /Session	Heures étudiant			Heures enseignant		
					Charges Ens CM	Charges Ens TD	Charges Ens TP	Charges Ens CM	Charges Ens TD	Charges Ens TP
Module 1 - Soutien à la parentalité	2LDUSP01	CHAR			10,5			21		
Module 2 - Droit et responsabilités des familles et des pro.	2LDUSP02	CHAR			10,5			10,5	3,5	
Module 3 - Les dispositifs de soutien à la parentalité	2LDUSP03	CHAR			10,5			10,5	3,5	
Module 4 - Prévention. santé. bien-être	2LDUSP04	CHAR			10,5			10,5	3,5	
Module 5 - Le projet au coeur des pratiques	2LDUSP05	CHAR			10,5			10,5	3,5	
Module 6 - Analyse de la pratique	2LDUSP06	CHAR				14			42	
Module 7 - Présentation d'une situation familiale	2LDUSP07	CHAR				3,5			21	
Tutorat	2LDUSP08	CHAR				1			21	
Oraux modules 1 à 6	1 2LDUSPM	MATI								
					52,5	18,5		63	98	
					71			192,5		

* Sur la base d'une promo de 21 stagiaires

42 module 1 : 3,5 heures x 3 groupes = 10,5 heures TD
 module 2 : 3,5 heures x 3 groupes = 10,5 heures TD
 module 3 : 3,5 heures x 3 groupes = 10,5 heures TD
 module 4 : 3,5 heures x 3 groupes = 10,5 heures TD

21 10,5hCM x 2 intervenants

21 1h stagiaire x 21 stagiaires

21 module 5 : 3,5 heures x 3 groupes x 2 intervenants = 21 heures TD

Maquettes par versions d'étape

Année universitaire 2022/2023

DU Soutien à la parentalité (LDUSP - 1)

Élément	Nat.	CM		TD		TP		CM/TD		Eq.TD	Eff. Prev.	Eff. Réel	Nb.Et p.	Cours Com.	Comment.
		Nb.Gr.	Nb.He	Nb.Gr.	Nb.He	Nb.Gr.	Nb.He	Nb.Gr.	Nb.He						
Module 1 - Soutien à la parentalité (2LDUSP01)	CHAR	1	10.5		0		0		0	15.75	21	21	1		Nb. Etapes : 1
Module 2 - Droit et responsabilités des familles et des pro. (2LDUSP02)	CHAR	1	10.5		0		0		0	15.75	21	22	1		Nb. Etapes : 1
Oraux modules 1 à 6 (2LDUSPM)	MATI		0	1	.5		0		0	0.5	21	22	1		Nb. Etapes : 1
Module 3 - Les dispositifs de soutien à la parentalité (2LDUSP03)	CHAR	1	10.5		0		0		0	15.75	21	22	1		Nb. Etapes : 1
Module 4 - Prévention, santé, bien-être (2LDUSP04)	CHAR	1	10.5		0		0		0	15.75	21	22	1		Nb. Etapes : 1
Module 5 - Le projet au coeur des pratiques (2LDUSP05)	CHAR	1	10.5		0		0		0	15.75	21	22	1		Nb. Etapes : 1
Module 6 - Analyse de la pratique (2LDUSP06)	CHAR		0	1	17.5		0		0	17.5	21	22	1		Nb. Etapes : 1
Totaux :										96.75					